

ADC192

**Public concerné** : personnes désignées pour mener des enquêtes à la suite des accidents du travail et des maladies professionnelles (ou à caractère professionnel).

**Prérequis** : *il est souhaitable que les candidats aient suivis avec succès l'autoformation « acquérir les bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.formation-inrs.fr>).*

**Objectif** :

Acquérir les compétences nécessaires afin de mener des enquêtes à la suite des accidents du travail, maladies professionnelles ou à caractère professionnel dans le respect des principes, valeurs essentielles et bonnes pratiques édictées par le réseau prévention de l'assurance maladie.

**Durée** :

14 heures (2 jours) + environ 7h de travaux en intersession

**Nombre de participants** :

Cette formation est prévue pour un groupe de 3 à 10 participants

**Modalités et délais d'accès** :

Formation dispensée en présentiel en intra-entreprise pour un groupe de 3 candidats minimum sous un délai d'environ 15 jours (*possible en inter-entreprises selon dates disponibles*)

**Modalités d'évaluation** :

Les candidats sont évalués au travers de leurs actions et des activités pratiques proposées par le formateur

**Validation** :

Un certificat de réalisation sera communiqué à l'entreprise à l'issue de la formation

**Méthodes et outils pédagogiques** :

Exposés interactifs, échanges, retours d'expérience, expérimentations, mises en situations pratiques

**Intervenant(s)** :

Formateur en prévention des risques professionnels

**Contenu de la formation** :

Les risques professionnels et leurs enjeux :

- Appréhender les notions de base en matière de prévention
- Situer les risques professionnels et ses enjeux (humains, financiers et juridiques)
- Situer les acteurs de prévention dans et hors de l'entreprise
- Comprendre le mécanisme d'apparition des dommages

Evaluation des risques et plan d'actions :

- Situer la démarche de prévention dans sa globalité
- Appréhender les étapes d'une démarche de prévention
- Situer la méthodologie d'analyse des situations de travail
- Mettre en œuvre la méthode dite de l' « arbre des causes »
- Appréhender les différentes natures de risques professionnels
- Définir et hiérarchiser des pistes d'amélioration

Applications pratiques :

- Mise en œuvre de la méthode de l' « arbre des causes » au travers de divers exercices théoriques et/ou réels dans l'entreprise
- Propositions et hiérarchisation de pistes d'amélioration

*Cette formation est intégralement adaptable aux caractéristiques de votre entreprise.*

*Cette formation est facilement accessible aux personnes en situation de handicap, prenez contact avec nous pour en savoir plus.*

## Nous contacter

Tel : +33 (0)9 72 40 16 79

Site internet : <https://www.apsi-formations.com>

Courriel : [connect@apsi-formations.com](mailto:connect@apsi-formations.com)

Tarifs et réservations intra ([cliquez ici](#))

Tarifs et inscriptions inter ([cliquez ici](#))